



**AMENDMENT / MODIFICATION**  
**005**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions  
Services nationaux de passation des marchés  
220, 4<sup>e</sup> Av. S.-E., bureau 720  
Calgary (Alb.) T2G 4X3

**Soumission à :** l'Agence Parcs Canada  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Agence Parcs Canada  
Services nationaux de passation des marchés  
220, 4<sup>e</sup> Av. S.-E., bureau 720  
Calgary (Alb.) T2G 4X3

<b>Title-Sujet :</b> Amélioration des infrastructures hydrauliques de Lake Louise – Parc national Banff		
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation :</b> 5P420-18-0432/A		<b>Date :</b> 15 janvier 2019
<b>GETS Reference No. – N° de référence du SEAOG :</b> PW-18-00854687		<b>Amendment No. - N° de la modif. :</b> 005
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin :</b>		
<b>at – à</b> 14 h	<b>on – le</b> 22 janvier 2019	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MST - HNR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>		
<b>Plant-Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Jen Maheu <a href="mailto:jennifer.maheu@canada.ca">jennifer.maheu@canada.ca</a>		
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> 587-432-8458		<b>Fax No. – N° de télécopieur :</b> 866-246-6893
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction :</b>		
See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) – À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (dactylographier ou écrire en lettres moulées)**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur</b>	
<b>Address – Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur</b>	
<b>Title – Titre :</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur :</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION 05

La présente modification vise à apporter des précisions et à apporter des changements au dossier d'appel d'offres.

### A) DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS

La date de clôture de l'appel d'offres n° 5P420-18-0432/A, dont le sujet était Amélioration des infrastructures hydrauliques de Lake Louise – Parc national Banff, est repoussée du 17 janvier 2019 au 22 janvier 2019 à 14 h (HNR).

### B) QUESTIONS ET RÉPONSES

**Q43** Devrons-nous remettre en état le sentier devant le détachement de la GRC après que nous aurons fait passer les canalisations?

**R43** Oui. Prévoir des matériaux granulaires (mélange pour sentier) sur une profondeur de 100 mm, compactés à 100 % de la masse volumique Proctor normale sur une couche de fond de matériaux indigènes compactés à 98 % de la masse volumique Proctor normale.

**Q44** En fonction des trous de sonde et d'après nos observations des matériaux se trouvant le long du chemin Village, il y a très peu ou pas de terre argileuse à certains endroits. L'importation de terre argileuse sera-t-elle accessoire à la remise en état du corridor souterrain de services publics?

**R44** Aucune importation de terre argileuse n'est exigée. L'entrepreneur devra réutiliser la terre argileuse existante.

**Q45** Quelle sera la profondeur de terre argileuse requise aux fins de la remise en état de la surface longeant le chemin Village? Cette terre argileuse devra-t-elle être tamisée?

**R45** Voir la réponse à la Q44.

**Q46** En ce qui concerne l'enlèvement de l'asphalte et du béton et la remise en état après la fermeture de la conduite d'eau dans le terrain de stationnement de Petro Canada : est-ce que ces coûts sont couverts par la somme forfaitaire de la fermeture, et quelles sont les spécifications relatives à l'asphalte dans le terrain de stationnement?

**R46** Oui – voir la section 01 27 00, Mesurage aux fins de paiement, au paragraphe 3.13.1. La structure du terrain de stationnement doit être conforme aux exigences relatives aux structures de revêtement bitumineux des routes résidentielles de la Ville de Calgary, selon les indications de la figure 1 de l'édition en vigueur du document Standard Specifications for Road Construction de la Ville de Calgary (fichier 454.1005.002).

**Q47** Quelles seront les spécifications relatives aux voies d'accès que nous aménagerons pour tous les bâtiments?

**R47** La structure des voies d'accès doit être conforme aux exigences relatives aux structures de revêtement bitumineux des routes résidentielles de la Ville de Calgary, selon les indications de la figure 1 de l'édition en vigueur du document Standard Specifications for Road Construction de la Ville de Calgary (fichier 454.1005.002).

**Q48** En ce qui concerne le défrichage additionnel le long du chemin Village, doit-on le signaler avant d'entreprendre les travaux ou est-ce que c'est laissé à notre discrétion?

**R48** L'espace de travail permis est indiqué au dessin DWG 3084-03-C-502. L'entrepreneur doit choisir une méthode d'excavation de tranchée appropriée qui lui permettra d'éviter tout défrichage additionnel.

**Q49** À quel poste doit-on inscrire la peinture pour le marquage des lignes d'arrêt et des lignes médianes qui seront détruites par les travaux d'excavation?

**R49** Ces travaux sont accessoires au marché et ils ne feront pas l'objet d'un paiement distinct.

**Q50** L'excavation de la conduite d'eau entraînera possiblement l'affouillement du lampadaire à l'angle de la promenade Lake Louise et du chemin Village; les travaux d'enlèvement ou de retenue de ce lampadaire

seront-ils accessoires au marché? La même problématique s'applique au lampadaire qui se trouve devant la station-service Husky.

**R50** L'entrepreneur est responsable de supporter temporairement les lampadaires ou tout autre élément en surface qui n'est pas autrement indiqué.

**Q51** Les travaux d'excavation entraîneront possiblement l'affouillement du panneau en pierre qui se trouve devant la station-service Husky et il faudra peut-être l'enlever; devra-t-on le remettre en état et ces travaux seront-ils aussi considérés accessoires au marché?

**R51** L'APC prendra des dispositions pour faire enlever le panneau en bois de son socle. L'entrepreneur doit démolir et éliminer le socle en pierre – voir le dessin 3084-03-C-112.

**Q52** L'entrepreneur est-il responsable d'installer et de surveiller les points de surveillance du tassement sous la voie ferrée du CFCP?

**R52** Oui.

**Q53** Si les seuils de surveillance de niveau 1 ou de niveau 2 sont atteints sous la voie ferrée du CFCP et que le tassement des matériaux dépasse la capacité de contrôle de l'entrepreneur, est-ce que le retard ainsi occasionné sera facturé en fonction du temps de travail et des matériaux (T et M) pour les équipes de l'entrepreneur sur place, jusqu'à ce que ce problème soit corrigé?

**R53** Non. Il incombe à l'entrepreneur d'entreprendre le franchissement de la voie ferrée d'une façon qui lui permette de limiter tout tassement excessif du sol.

**Q54** Quelles sont les spécifications relatives à la canalisation d'eau existante que nous devons enlever : PVC, acier, autre? La même question s'applique aux canalisations sanitaires. Il nous faut ces renseignements car les coûts d'élimination peuvent grandement varier en fonction du matériau.

**R54** Supposer des tuyaux en fonte ou en fonte ductile pour les conduites maîtresses d'eau potable et du PVC, du béton armé ou des drains en terre cuite pour l'égout sanitaire.

**Q55** Les spécifications relatives à la boîte de tirage données à la section 26 05 31, paragraphe 2.1.7, boîtes de tirage souterraines pour câbles de fibre optique et de communication, sont-elles acceptables à la fois pour « l'aire aménagée » et la « structure routière »? Dans le cas contraire, prière de nous fournir des spécifications relatives à la boîte de tirage de la « structure routière ».

**R55** Toutes les boîtes de tirage doivent être situées dans l'aire aménagée.

Tableau des prix

- Modifier l'art. 6.2.1 – Fourniture et installation d'une boîte de tirage dans l'aire aménagée 2. ch.
- Supprimer l'art. 6.2.2 – Fourniture et installation d'une boîte de tirage dans la structure routière 1. ch.

**Q56** En ce qui concerne l'installation de la canalisation en HDPE, en général, ce type de canalisation est installé directement sur place et ne nécessite aucune assise. Prière de clarifier s'il faut prévoir une assise pour cette installation.

**R56** Prévoir une assise en matériau granulaire, selon les indications des dessins.

**Q57** Pouvez-vous nous fournir une copie du document « Track Movement Monitoring Guidelines for Trenchless Pipe Installation » du CFCP (datée du 9 avril 2014) mentionné à la R12 de la modification 2? Il semble exister une version plus à jour de ces lignes directrices. Prière de confirmer s'il faut utiliser la version de 2014.

**R57** Une copie de ce document se trouve en pièce jointe DSP3\_18-0432. La version du 9 avril 2014 est la plus récente.

**Q58** En ce qui concerne la vanne d'insertion située devant le centre commercial Samson, d'après les dessins et nos observations sur place, il semble que cette vanne sera placée sous l'aire de sièges bétonnée, sous des sièges ou le trottoir, et que nous devons enlever des arbres existants. Comment ces travaux d'enlèvement et de remise en état seront-ils couverts? Pourriez-vous aussi confirmer s'il faut poser une vanne de 200 mm ou de 150 mm sur cette canalisation? Un dessin semble indiquer que la canalisation existante est de 150 mm, alors qu'un autre dessin indique qu'il faut une vanne de 200 mm.

**R58** Voir la note 2 au dessin 3084-03-C-102. Sauf indication contraire, les travaux de cette nature sont

accessoires au marché. Vous pouvez supposer que la vanne a un diamètre de 200 mm. Avant l'installation, l'entrepreneur doit confirmer le diamètre de la vanne. Le représentant du Ministère peut modifier l'emplacement de la vanne pour réduire ou éliminer le défrichage nécessaire aux travaux.

**Q59** Existe-t-il une option pour augmenter, au besoin, la largeur de la zone de l'emprise à défricher et à essoucher jusqu'au réservoir, en fonction du tarif unitaire applicable?

- En raison de l'alignement de la canalisation dans l'emprise, à certains endroits il y a un décalage d'environ 2 m entre la bordure des arbres que vous avez indiquée et l'axe de la canalisation en HDPE. Les problèmes suivants surviendraient si nous ne pouvons pas élargir la voie défrichée de l'emprise :
  - compte tenu de la profondeur du tuyau, la pente de notre talus entraînerait l'affouillement des racines des arbres existants, ou les détruirait;
  - nous devons prévoir une pente sécuritaire pour respecter les spécifications de l'Alberta, et le dessus de notre pente se situerait derrière la ligne des arbres.
- Existe-t-il une option pour remplacer la conduite maîtresse en HDPE de 400 mm par un tuyau en PVC SDR18 jusqu'au réservoir? Le cas échéant, les problèmes susmentionnés seraient évités car nous pourrions utiliser un caisson de tranchée, au besoin, pour demeurer dans les limites de l'emprise et aménager une pente de talus sécuritaire.
- Pouvons-nous utiliser des coupleurs d'électrofusion à certains endroits pour le tuyau en HDPE?

**R59** La largeur de défrichage indiquée prévoit une largeur d'excavation comme il est indiqué au dessin 3084-02-C501. L'APC permettra le défrichage additionnel de certains arbres désignés si les conditions le justifient à certains endroits.

Un tuyau en HDPE a été prescrit pour que l'on puisse éliminer le besoin d'utiliser des butées et donner à l'entrepreneur la souplesse de choisir la méthode de construction de tranchée qui lui convient le mieux.

Il est permis d'utiliser des coupleurs d'électrofusion.

**Q60** À quoi sert le remplissage de l'espace entre le tuyau et son caisson, selon la note 9 au dessin C-110 pour le franchissement de la voie ferrée du CFCP? En général, un espaceur est mis en place pour faciliter les réparations éventuelles. Prière de clarifier l'intention de cette exigence.

**R60** Il s'agit d'une exigence du CFCP.

**Q61** Pouvons-nous utiliser une dalle préfabriquée pour la base de la station de relèvement?

**R61** Oui, pourvu que la dalle réponde à toutes les exigences indiquées au dessin 3084-02-D-121 et qu'un ingénieur fournisse un dessin d'atelier estampillé de l'ancrage de la station de relèvement. Il faut alors remplacer la dalle de propreté par une couche de base granulaire de 100 mm d'épaisseur compactée à 100 % de la masse volumique Proctor normale.

**Q62** À l'emplacement 3, pouvons-nous couper les services pendant une seule période de 24 h plutôt que deux périodes et installer les deux tés pendant cette même période?

**R62** Oui, pourvu que les deux tés soient installés pendant une seule période d'arrêt de 24 h.

**Q63** Est-ce que l'ensemble du dessin 3084-02-E-121 pour ce qui est de la portée des travaux d'électricité est prévu à l'article de paiement B4.1?

**R63** Voir la réponse à la Q32 de la modification 4.

**Q64** En ce qui concerne la fermeture de la chambre des vannes et du réservoir existants, il est indiqué au dessin b3084-02-G-003 qu'il faut remblayer avec un matériau à faible résistance contrôlée (béton de faible résistance); pouvons-nous simplement boucher les tuyaux avec du coulis et remblayer avec des pierres filtrantes ou de l'argile pour les structures? Si la structure est située à 4 m de profondeur, ça se traduit par environ 285 m<sup>3</sup> de mélange maigre; si nous pouvions remblayer avec de l'argile ou des pierres filtrantes, le client pourrait ainsi économiser beaucoup d'argent.

**R64** Il sera permis de remblayer les structures avec des matériaux granulaires, pourvu que :

- toutes les pénétrations sont obturées par un bouchon de coulis étanche;
- une couche supérieure d'argile plastique ou de matériau à faible résistance contrôlée de 300 mm d'épaisseur est placée au-dessus du remblai granulaire;

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P420-18-0432/A

Amd. No. - N° de la modif.  
005

Buyer - l'acheteur  
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
914

File Name - Nom du dossier  
Amélioration des infrastructures hydrauliques de Lake Louise – Parc national  
Banff

---

- la surface est remise en état avec la terre végétale se trouvant sur les lieux, puisensemencée (cette exigence s'applique que les structures soient remblayées avec un remblai granulaire ou un matériau à faible résistance contrôlée).

**Q65** Devons-nous prévoir des services temporaires pour les bâtiments que nous allons retirer des eaux? Le cas échéant, est-ce qu'il y a des bornes fontaines recommandées dans ces secteurs?

**R65** Oui. Voir la note 5 au dessin 3084-03-C-102.

### **C) MODIFICATIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Ajouter le document suivant : *DSP3\_18-0432.zip*

### **D) APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

**POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT UTILISER LE FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CI-JOINT. TOUTE SOUMISSION PRÉSENTÉE AVEC L'ANCIEN FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX NE SERA PAS ACCEPTÉ.**

**LES MODIFICATIONS SONT MARQUÉES EN ROUGE.**

Supprimer : *APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS* en entier

Remplacer par :

**APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (5 page)**

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

**TABLEAU DES PRIX**

Les montants forfaitaires désignent les travaux auxquels s'applique une entente à forfait.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux non inclus dans les prix unitaires.

Les prix unitaires désignent les travaux auxquels s'applique une entente à prix unitaire.

- (a) Les travaux inclus à chaque article sont tels que décrits à la section du devis indiquée.  
 (b) Le prix unitaire ne doit comprendre aucun travail non inclus dans l'article correspondant à ce prix unitaire.

Article n°	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Section du devis	Quantité estimative	Unité de mesure	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
<b>A</b>	<b>GÉNÉRALITÉS</b>					
1	Mobilisation et démobilisation	01 27 00	1	MF		
2	Plan et mesures de gestion de la circulation	01 11 00	1	MF		
3	Autres exigences non précisées <i>* Cette ligne peut rester vide si tous les coûts figurent dans le tableau des prix.</i>		1	MF		
4	Coût de revient de base	01 21 00	1	MF		\$400,000.00
<b>B</b>	<b>EMPLACEMENT DU PROJET 1 - CHANTIER DE LA CONDUITE PRINCIPALE ET DU RÉSERVOIR</b>					
1	<b>Démolition</b> Mise hors service et enlèvement des services publics existants	02 41 13				
2	<b>Tranchées À Ciel Ouvert</b> Conduite principale dans une tranchée unique	31 23 33.01	858	m lin.		
3	<b>Déchets</b>					
3.1	Fourniture et installation de la conduite principale	33 14 16				
3.1.1	PEHD de 200 mm de diamètre		23	m lin.		

Article n°	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Section du devis	Quantité estimative	Unité de mesure	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
3.1.2	PEHD de 250 mm de diamètre		65	m lin.		
3.1.3	PEHD de 400 mm de diamètre		770	m lin.		
3.2	Fourniture et installation de la conduite principale	33 14 16				
3.2.1	Diamètre de 200 mm		1	Ch.		
3.2.2	Diamètre de 250 mm		1	Ch.		
3.2.3	Diamètre de 400 mm		1	Ch.		
3.3	Fourniture et installation de la borne d'incendie		1	Ch.		
3.4	Fourniture et installation de regard :	33 31 13				
3.4.1	Diamètre de 1 200 mm		3.1	mv		
3.4.2	Diamètre de 1 800 mm		3.1	mv		
3.5	Fourniture et installation de tuyaux mélangeurs du réservoir		1	MF		
4	<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>					
4.1	Fourniture et installation du conduit : 2 x 100 mm de diamètre en PVC rigide	26 05 34 & 26 05 43	770	m lin.		
4.2	Fourniture et installation d'une boîte de tirage :	26 05 31				
4.2.1	dans l'aire aménagée		5	Ch.		
4.2.2	dans la structure routière		5	Ch.		
5	<b>CHAUSSÉE</b>					
5.1	Fourniture et installation d'un chemin d'accès	32 11 23 & 32 12 16	770	m lin.		
5.2	Fourniture et installation d'un ponceau : Tuyau en tôle ondulée de 400 mm de diamètre	33 42 13	30	m lin.		
<b>C</b>	<b>EMPLACEMENT DU PROJET 2 - CHANTIER DU POSTE DE RELÈVEMENT DE HARRY'S</b>					

Article n°	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Section du devis	Quantité estimative	Unité de mesure	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
	<b>HILL</b>					
1	<b>DÉMOLITION</b>					
1.1	Mise hors service et enlèvement des services publics existants : Poste de relèvement, tuyauterie et regards	02 41 13	1	MF		
1.2	Enlèvement, fourniture et installation d'une clôture pour la faune	32 31 26	195	m lin.		
2	<b>TRANCHÉES À CIEL OUVERT</b>					
	Égout sanitaire ou conduite de refoulement sanitaire dans une tranchée unique	31 23 33.01	265	m lin.		
3	<b>INSTALLATION SANS TRANCHÉE</b>					
3.1	Route Transcanadienne (pour conduite de refoulement sanitaire)	33 05 23.21	85	m lin.		
3.2	Route Transcanadienne (pour usage ultérieur)	33 05 23.21	85	m lin.		
4	<b>SANITAIRE</b>					
4.1	Fourniture et installation d'un poste de relèvement	33 32 00	1	MF		
4.2	Fourniture et installation d'égout sanitaire : PVC de 200 mm de diamètre	33 31 13	110	m lin.		
4.3	Fourniture et installation de la conduite de refoulement : PEHD de 100 mm	33 31 13	240	m lin.		
4.4	Fourniture et installation de regard : Diamètre de 1 200 mm	33 31 13	6.4	mv		
4.5	Pré-démarrage, démarrage et mise en service du poste de relèvement	01 75 01	1	MF		
4.6	Préparation et fourniture de manueMF d'exploitation et d'entretien	01 75 23	1	MF		
D	<b>EMPLACEMENT DU PROJET 3 - CHANTIER DU POSTE DE POMPAGE FAIRVIEW</b>					

Article n°	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Section du devis	Quantité estimative	Unité de mesure	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
1	<b>DÉMOLITION</b>					
1.1	Défrichage et essouchement	33 11 00	630	m <sup>2</sup>		
1.2	Mise hors service et enlèvement des services publics existants : Tuyauterie	02 41 13	1	MF		
2	<b>EAU</b>					
2.1	Alimentation et installation d'une conduite d'eau principale en PVC DR18 de 400 mm ou de 250 mm de diamètre	33 14 16	100	m lin.		
2.2	Fourniture et installation de la conduite principale	33 14 16				
2.2.1	Diamètre de 250 mm		1	Ch.		
2.2.2	Diamètre de 400 mm		2	Ch.		
2.3	Fourniture et installation d'un robinet rapporté : Diamètre de 250 mm	33 14 16	1	Ch.		
E	<b>EMPLACEMENT DU PROJET 4 - CHANTIER DE VILLAGE ROAD</b>					
1	<b>DÉMOLITION</b> Mise hors service et enlèvement des services publics existants : Conduite principale du site de Petro Canada	02 41 13	1	MF		
2	<b>TRANCHÉES À CIEL OUVERT</b>					
2.1	Égout sanitaire ou service sanitaire dans une tranchée unique	31 23 33.01	386	m lin.		
2.2	Conduite d'eau principale ou service d'eau dans une tranchée unique	31 23 33.01	165	m lin.		
2.3	Égout sanitaire et conduite d'eau principale dans une tranchée commune	31 23 33.01	256	m lin.		
2.4	Excavation excessive et remblayage autorisés	31 23 33.01	50	m <sup>3</sup>		

Article n°	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Section du devis	Quantité estimative	Unité de mesure	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
3	<b>INSTALLATION SANS TRANCHÉE</b> Chemin de fer Canadien Pacifique	33 05 23.21	1	MF		
4	<b>EAU</b>					
4.1	Fourniture et installation de la conduite principale :	33 14 16				
4.1.1	PVC de 150 mm de diamètre		15	m lin.		
4.1.2	PVC de 300 mm de diamètre		380	m lin.		
4.2	Fourniture et installation de la conduite principale	33 14 16				
4.2.1	Diamètre de 150 mm		2	Ch.		
4.2.2	Diamètre de 200 mm		1	Ch.		
4.2.3	Diamètre de 300 mm		4	Ch.		
4.3	Fourniture et installation de la borne d'incendie	33 14 16	2	Ch.		
4.4	Rebranchement du service d'approvisionnement en eau	33 14 16				
4.4.1	Centres médiaux		1	MF		
4.4.2	Centre d'accueil de Lake Louise		1	MF		
4.4.3	Centre commercial Samson		1	MF		
4.4.4	Husky Gas Bar/Mountain Restaurant		1	MF		
4.4.5	Station-service Petro Canada		1	MF		
5	<b>SANITAIRE</b>					
5.1	Fourniture et installation d'égout sanitaire : PVC de 300 mm de diamètre	33 31 13	608	m lin.		
5.2	Fourniture et installation de regard sanitaire : Diamètre de 1 200 mm	33 31 13	36.3	mv		

Article n°	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Section du devis	Quantité estimative	Unité de mesure	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
5.3	Rétablissement du service sanitaire :	33 31 13				
5.3.1	Centre de loisirs		1	MF		
5.3.2	Détachement de la GRC		1	MF		
5.3.3	Auberge Mountaineer Lodge		1	MF		
5.3.4	Husky Gas Bar/Mountain Restaurant		1	MF		
5.3.5	Station-service Petro Canada		1	MF		
5.3.6	Résidence Charleston		1	MF		
6	<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>					
6.1	Fourniture et installation du conduit : 2 x 100 mm de diamètre PVC DB2	26 05 34 & 26 05 43	315	m lin.		
6.2	Fourniture et installation d'une boîte de tirage :	26 05 31				
6.2.1	dans l'aire aménagée		2	Ch.		
<b>PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION</b> Excluant les taxes applicable(s)					\$ _____	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P420-18-0432/A

Amd. No. - N° de la modif.  
005

Buyer - l'acheteur  
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
914

File Name - Nom du dossier  
Amélioration des infrastructures hydrauliques de Lake Louise – Parc national  
Banff

---

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**